AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 13-2-76149732

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION de la STATION "AQUITAINE"
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Chemin d'Artigues, 33150 CENON - Tél. 86-22-75 - 86-24-35

ABONNEMENT ANNUEL
50,00 Francs
Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
C.C.P. : BORDEAUX 6702-46 X

11 Février 1976 - Bulletin Technique n° 57

CLOQUE DU PECHER

A la suite de l'élévation des températures, les variétés à débourrement précoce arrivent (ou vont arriver au cours des prochains jours), à un stade sensible à la cloque. Nous rappelons que la période de sensibilité maximum, au cours de laquelle toute pluie peut provoquer de très importantes contaminations, débute lorsque les bourgeons à bois des extrémités des rameaux s'entr'ouvrent, laissant apparaître en regardant par dessus, la pointe verte ou rougeâtre de la première feuille.

Appliquer un premier traitement sur les variétés de pêchers ou de nectarines, au fur et à mesure de l'apparition du stade sensible, avec un des fongicides ci-dessous :

- produits cupriques : 500 g de cuivre métal/hl
- captafol, (Difosan, Orthodifolatan) : 120 g/MA/hl
- captane (nombreuses spécialités) : 250 g/MA/hl
- ferbame (Sepifer) : 175 g/MA/hl
- thirame (nombreuses spécialités) : 175 g/MA/hl
- zirame (nombreuses spécialités) : 175 g/MA/hl

Eviter les produits cupriques dans les vergers taillés depuis moins d'une dizaine de jours.

MONILIA DU PRUNIER

Certaines plantations de pruniers d'Ente ont subi au cours de la floraison de l'année dernière des attaques assez importantes de Monilia laxa. En raison de l'absence de récolte à la suite des dégâts du froid, de nombreux vergers n'ont reçu aucun traitement fongicide en 1975 et les chancres de Monilia sur les rameaux ont parfois pris une certaine extension. Dans de telles situations, il est recommandé d'intervenir au cours des prochains jours en appliquant un traitement cuprique soigné, à 500 g de cuivre métal par hl.

COCHENILLE ROUGE DU POIRIER SUR PRUNIERS

Une enquête réalisée dans les vergers de pruniers d'Ente au cours de l'automne 1975 par les techniciens du Bureau Interprofessionnel du Pruneau (B.I.P.) et les techniciens de la Protection des Végétaux a révélé qu'environ 80 % des plantations étaient infestées par la cochenille rouge du poirier, Epidiaspis leperi ; 50 % des vergers sont fortement atteints et ont manifesté au cours du dernier été, des signes sérieux de jaunissement du feuillage et des dépérissements de rameaux et de charpentières.

.../...

P144

Dans ces vergers, il est impératif d'exécuter avant le débourrement un traitement très soigné, de préférence à la lance, avec une huile jaune à la dose maximum de 2 litres de spécialité commerciale par hectolitre d'eau. Pour obtenir une efficacité satisfaisante, il importe de mouiller abondamment troncs, charpentières et grosses branches jusqu'à ruissellement.

Les huiles jaunes doivent être préférées aux huiles seules, ou aux oléoparathions, en raison de la présence de mousses et lichens sous lesquels sont abritées les cochenilles.

Ce traitement est d'autant plus efficace qu'il est appliqué tardivement, mais pour éviter des accidents de phytotoxicité il est recommandé de ne pas dépasser le stade de gonflement des bourgeons. Pour les mêmes raisons, il est déconseillé de traiter pendant les périodes de gel.

DESHERBAGE CHIMIQUE DES VIGNOBLES ET DES VERGERS

Le désherbage chimique des vignobles et des vergers peut se concevoir suivant deux méthodes principales mettant en oeuvre :

1°) Une application hivernale précoce exécutée avant la levée des adventices annuelles. Cette méthode nécessite le plus souvent un ou des traitements complémentaires d'été.

2°) Une application de printemps, plus tardive, au cours de la levée des jeunes plantules d'adventices, pouvant être suivie également, en cas de besoin, de traitements complémentaires d'été.

Le moment est venu d'entreprendre les applications hivernales. Ce traitement a essentiellement pour but la destruction des adventices annuelles au moment de leur levée. Pour obtenir un bon résultat, il importe de placer l'herbicide au niveau des graines en germination. Les produits à utiliser sont donc principalement des herbicides persistants (ou résiduaires).

Nous rappelons que les traitements herbicides doivent être effectués sur sol mis à plat, non motteux et à une dose de 1.000 litres de bouillie <u>à l'hectare traité</u>. Le décavaillonnage de la vigne devra donc être effectué avant le traitement, l'emploi d'herbicides persistants supposant qu'aucun travail du sol ne sera effectué durant l'année sur la surface traitée. Les levées et les repousses de mauvaises herbes devront faire l'objet d'autres traitements herbicides spécifiques ultérieurs. D'autre part, il est nécessaire de lire attentivement les notices d'utilisation, les doses d'emploi notamment pouvant varier en fonction des sols ; De même la dose "d'attaque" en première année de traitement est parfois supérieure à la dose"d'entretien" des années suivantes.

a) <u>Traitements herbicides sur sols propres</u>

Pour une meilleure diffusion des herbicides résiduaires dans le sol, il est très vivement conseillé d'effectuer les traitements herbicides sur sol propre. Dans ce cas, choisir l'une des matières actives ci-dessous :

- <u>en vignoble</u>

- chlortiamide (Préfix), à la dose moyenne de 7,5 kg/MA/ha sur des plantations d'au moins <u>4 ans</u>, et sous les réserves indiquées dans notre bulletin n° 53.

- dichlobénil (Casoron), à la dose moyenne de 7,5 kg/MA/ha sur des plantations d'au moins <u>4 ans</u> et avec les mêmes réserves que précédemment.

.../...

- diuron (nombreuses spécialités), à la dose moyenne de 2,5 kg/MA/ha sur des plantations d'au moins 5 ans. Ce produit doit être utilisé avec précaution dans les sols humifères et argileux.

- simazine (nombreuses spécialités), à la dose moyenne de 3 kg/MA/ha, sur des plantations d'au moins 4 ans. Ce produit est déconseillé dans les sols caillouteux ou graveleux, pauvres en argile ou en limon.

- en vergers d'arbres fruitiers à pépins

- atrazine (nombreuses spécialités) sur pommiers uniquement, à la dose moyenne de 3 kg/MA/ha, sur des plantations d'au moins 4 ans

- diuron (nombreuses spécialités), à la dose de 2,5 kg/MA/ha sur des plantations d'au moins 5 ans

- simazine (nombreuses spécialités), à la dose de 3 kg/MA/ha sur pommiers et 2 kg/MA/ha sur poiriers d'au moins 4 ans

- en vergers de pêchers

- chlortiamide (Préfix), à la dose moyenne de 8 kg/MA/ha sur des plantations d'au moins 4 ans. Il est déconseillé d'utiliser ce produit dans les vergers greffés sur prunier.

b) Traitements herbicides sur sols sales

Lorsqu'il n'a pas été possible d'avoir un sol propre, il est indispensable d'utiliser un produit de contact permettant la destruction des parties aériennes des plantes adventices, avant d'exécuter le traitement avec l'herbicide résiduaire.

On utilisera alors une des matières actives ci-dessous :

- diquat (Réglone) à la dose de 800 g/MA/ha

- paraquat (Gramixel 2 et Gramaxone 2) à la même dose

- paraquat + diquat (Priglex 2 et Priglone 2) à la dose indiquée par le fabricant

Lorsque le sol n'est pas trop sale, et que le produit résiduaire peut atteindre correctement le sol, on peut utiliser en une seule opération le traitement de contact destiné à détruire la végétation existante et le traitement persistant de pré-levée. Dans ce cas, utiliser un mélange des deux types d'herbicides, après consultation des firmes commercialisant ces produits. On peut également utiliser l'association paraquat + simazine (Terraklène) à la dose conseillée par le fabricant. A noter que cette spécialité n'est homologuée actuellement que pour le désherbage de la vigne.

Enfin dans le cas particulier de vignobles ou de vergers dans lesquels un ray-grass a été semé au cours de l'été 1975, utiliser la carbétamide (Légurame) à la dose 3kg/MA/ha.

.../...

P 145

RESEAU D'INFORMATION TAVELURE
DU LOT ET GARONNE

Il est rappelé aux exploitants de vergers enherbés situés dans les vallées du Lot et de la Garonne qu'un réseau d'information local Tavelure peut leur permettre de bénéficier deux fois par jour d'informations téléphoniques précises sur l'état des contaminations et de conseils concernant les traitements Stop.

Pour permettre le fonctionnement du réseau dans de bonnes conditions, il importe que tous les intéréssés aient souscrit leur adhésion aussitôt que possible afin que leur soient retournés en temps voulu tous les éléments techniques nécessaires à l'interprétation des messages.

Tous renseignements concernant les inscriptions peuvent être demandés aux techniciens du réseau aux adresses suivantes :

- Compagnie d'aménagement des Côteaux de Gascogne à BRUCH (Tél. 95.21.13)
- SUAD à la Chambre d'Agriculture du Lot et Garonne à AGEN (tél. 66.44.22)
- Service de la Protection des Végétaux - Marché Gare d'AGEN (tél. 66.20.52)

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie et
L'Ingénieur des Travaux Agricoles
chargés des Avertissements Agricoles

J.TOUZEAU P. TISSE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"AQUITAINE"

M. LARGE

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : P. JOURNET